

## LES BLOGS

Des points de vue et des analyses approfondis de l'actualité grâce aux contributeurs du Huffington Post



**Marc Sanchez**

Devenez fan

Secrétaire général du Syndicat des Indépendants et des PME (SDI)

## Comment l'état d'urgence affecte l'activité des petites entreprises?

Publication: 04/12/2015 17h23 CET | Mis à jour: 04/12/2015 17h24 CET

ÉCONOMIE - Les attentats du 13 novembre 2015 ne seront pas sans conséquences sur l'économie française et l'activité des entreprises hexagonales. Si les grandes enseignes sont impactées, c'est l'ensemble du tissu économique qui sortira meurtrie de cet épisode malheureux. Plus particulièrement les TPE, qui représentent 98 % des entreprises françaises, et dont le modèle repose essentiellement sur un rapport direct avec le client.

Résultante première de cette situation exceptionnelle, le changement du mode de vie des Français qui s'est subitement traduit par un fléchissement de la consommation des ménages. Non mesurable pour l'heure, ce ralentissement viendra renforcer la baisse de 0,7 % des achats en biens, observée au cours du mois d'octobre (1). En février 2015 déjà, une étude de la CCI de Paris révélait que les attentats de janvier avaient eu des répercussions importantes (27 %) ou très importantes (60 %) sur les soldes. 96 % des commerçants estimaient d'ailleurs que leur chiffre d'affaires en avait pâti (2). Or, les prochains mois, habituellement propices à la consommation et déterminants pour les bilans économiques annuels, s'annoncent particulièrement déceptifs.

Conséquence, à l'approche des fêtes de Noël et des soldes d'hiver, le commerce et l'artisanat de proximité sont considérablement affectés : stocks qui ne désemplassent pas, carnets de commandes irrémédiablement vides, trésorerie fragilisée... Ce ne sont pas les seuls, puisque, touché en son cœur, les secteurs des arts et spectacles, ainsi que les métiers des HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants), subissent de plein fouet les dommages collatéraux d'une situation imprévisible. A ce titre, l'annulation de la Fête des Lumières sur Lyon en est un exemple. L'impact fortement négatif sur l'activité commerciale se mesure à hauteur de 70 % de chute de chiffre d'affaires pour les entreprises commerciales et artisanales de la région (3). Par ailleurs, le recrutement des traditionnels renforts en effectifs est réduit ou suspendu, impactant, de fait, saisonniers et chercheurs d'emploi.

Toutefois, le gouvernement a pris la mesure de cette situation exceptionnelle, lors du Conseil des Ministres du 25 novembre ; en proposant aux professionnels indépendants victimes de baisses importantes de leur activité, d'obtenir des aménagements de paiement de leurs charges auprès des services fiscaux et sociaux, grâce à un guichet unique pouvant répondre à leurs demandes d'aide en matière sanitaire et sociale. Conjointement, un fonds spécifique d'aide exceptionnelle aux producteurs de spectacles et aux salles a été créé par Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication. Enfin, les professionnels du tourisme qui ont fait de la France la première destination touristique du monde, au titre duquel Paris fait figure de symbole, pourront compter sur le soutien de Bpifrance, grâce notamment à la suspension, pour six mois, du remboursement des prêts en cours pour certains établissements franciliens en grande difficulté après les attentats.

Pour autant, il faut souligner le peu de communication faite autour de ces mesures essentielles, dans le contexte d'une actualité médiatique focalisée sur l'après attentats, la COP 21 et les élections régionales. C'est pourquoi, une attention particulière doit également être menée à long terme au travers d'un plan de communication adapté, visant à faire connaître ses orientations auprès des TPE / PME concernées, afin qu'elles puissent s'en saisir.

Il serait tout aussi judicieux que ce même gouvernement puisse en appeler clairement à la bienveillance des banques de ces entreprises, afin qu'elles soient compréhensives quant à leurs trésoreries respectives qui risquent d'être plus que malmenées ces prochains mois. Ce n'est qu'à ce prix alors que nous pourrions limiter les dégâts et qu'un début de confiance réapparaîtra.

(1) Selon les dernières estimations de l'INSEE parues le 27 novembre 2015

(2) Enquête réalisée du 2 au 6 février 2015 par le CROCIS (Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services) Observatoire de la CCI Paris Ile de France

(3) France Chiffre obtenu auprès des entreprises adhérentes au SDI

### À propos du SDI :

Créé en 1993, le SDI (Syndicat des Indépendants) est la seule organisation interprofessionnelle patronale apolitique et financièrement indépendante dédiée à l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés, à savoir les TPE (Très Petites Entreprises). Le SDI représente aujourd'hui 25 000 dirigeants, commerçants, artisans et professions libérales. Pour en savoir plus : [www.sdi-pme.fr](http://www.sdi-pme.fr) ; Twitter : @sanchezSDITPE ; Facebook : [SDI Syndicat des Indépendants et des TPE](https://www.facebook.com/SDI.Syndicat.des.Indépendants.et.des.TPE)